

Association Lien Armées-Nation

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 03 mars 2021

Le 03 mars 2021 à 18 heures 00, les membres de l'association « **Capitaine de Seynes** » se sont réunis en assemblée générale ordinaire par visio conférence

Le président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

- Compte rendu moral
- Compte rendu financier
- Election du C.A
- Election du Bureau
- Montant des cotisations
- Questions diverses

Le président de séance expose le rapport moral de l'association :

L'année 2020 aura été une année particulièrement calme sur le plan des activités, car les contraintes sanitaires ne nous ont pas permis d'organiser nos activités habituelles.

Cette année a cependant été marquée par une réorganisation avec le changement de nom et la nomination d'un nouveau bureau.

Dès le début de l'année 2021, les activités ont pu être programmées et espérons que cette année qui commence nous apportera les satisfactions que nous espérons tous de notre association.

Sur le plan moral, on peut noter la solidité de l'équipe. Les membres, qu'ils fassent ou non partis du conseil d'administration ont montré une résilience remarquable et sont toujours présents prêts à repartir.

Enfin, à chaque fois que c'était possible, nos membres se sont retrouvés au cours de repas de cohésion ou de réunion à distance qui furent riches en créativité.

Rapport Financier

Le trésorier présente son rapport financier.

La situation financière s'établit ainsi :

Solde au 01/01/2020 : 302 €

Solde au 31/12/2020 : 376,70 €

Détails : frais bancaires : 65 €

Prime RCP : 35,30 €

Cotisations : 9 membres soit 180 € (un remboursement de 180 €)

Les activités d'organisation de stages de l'ALAN 84 compte tenu de la crise sanitaire et les confinements en 2020 ont été inexistantes.

Il est d'usage que le trésorier apporte également un budget prévisionnel pour l'année futur. Pourtant l'intérêt pour notre association ne se dément pas car le nombre de nos cotisations est globalement resté stable.

Election du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration ayant été statutairement élus pour trois années,

Isabelle DUCRY

Jean-Louis TARTEVET

- Stéphane SEVILA

- Christophe LOPES

Sont membres de droit.

Aucune nouvelle candidature n'a été formulée

Election du Bureau

CL JH SS 1

Après avoir délibéré, le C.A renouvelle la liste du bureau ainsi :

- Président : Jean-Louis TARTEVET
- Secrétaire : Christophe LOPES
- Secrétaire adjoint : Isabelle DUCRY
- Trésorier : Stéphane SEVILA

Cotisation

Le trésorier propose que la cotisation reste fixée à 20 euros pour l'année 2021.

Questions diverses

A 20h, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

1^{ère} délibération : L'assemblée générale accepte les rapports moral et financier et donne quitus aux dirigeants pour l'année écoulée.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} délibération : L'assemblée générale constate qu'aucune nouvelle candidature n'a été formulée pour rentrer au conseil d'administration :

3^{ème} délibération : Le conseil d'administration, après s'être réuni, renouvelle les personnes suivantes au bureau de l'association, conformément aux statuts :

- Président : Monsieur Jean-Louis TARTEVET, de nationalité française et demeurant 2, rue du coulaire 84370 Bédarrides
- Trésorier : Monsieur Stéphane SEVILA nationalité française et demeurant 6 rue Gilbert Balester 84100 ORANGE
- Secrétaire : Monsieur Christophe LOPES de nationalité française et demeurant 2213, chemin de l'alouette, Hameau de Barbarenque 84210 LE BEUCET
- Secrétaire-adjoint : Madame Isabelle DUCRY de nationalité française et demeurant 51 bis, chemin de St Etienne 84370 Bédarrides

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4^{ème} délibération : L'assemblée générale approuve le montant de la cotisation à

- 20 euros pour les membres actifs
- 50 euros pour les membres bienfaiteurs

pour l'année 2020.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5^{ème} délibération : L'assemblée générale donne pouvoirs au porteur des présentes en vue des formalités de déclaration et publication et décide que les frais engagés seront supportés par le trésor de l'association.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions. A 20 heures 15, l'ordre du jour est épuisé et le président clos la séance. Le secrétaire établit le procès-verbal signé par les membres du bureau.

Signatures

Président
Jean-Louis TARTEVET



Secrétaire
Christophe LOPES



Trésorier
Stéphane SEVILA

